

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2013

---

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI) - (N° 1005)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CL189

présenté par

M. Dosière, Mme Descamps-Crosnier, Mme Lemaire, M. Popelin, M. Fekl, Mme Untermaier,  
Mme Nieson, Mme Pochon, M. Roman, M. Binet, M. Da Silva, Mme Karamanli, M. Le  
Bouillonnet, M. Valax, M. Raimbourg et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

-----

### ARTICLE 10

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« 6° Les directeurs et chefs de cabinet des  
personnes mentionnées au 1° »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par sa rédaction.